

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2024

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 7 mars 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 14 mars 2024 à 18h30, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1<sup>er</sup> vice-président du PETR, en l'absence exceptionnelle du président, Didier CHEMINOT.

**Nombre de membres en exercice : 25**

**Quorum : 13**

**Etaient présents (19)** : BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, MALLEGOL Michelle (remplace BERTHET Alain), MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /**

**Etaient absents (6)** : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHEMINOT Didier, KOPEC Freddy, NOLY Jean, SAVIN Thierry.

**Secrétaire de séance** : MALLEGOL Michelle.



CS/14-03-2024/N°4

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

#### **DEMANDE APPUI FINANCIER INGENIERIE 2024 « LEADER »**

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Régis VILLENEUVE, rappelle que le pôle « Europe » est constitué de 2 agents, ce qui représente 1,5 ETP.

Leur ingénierie est financée à hauteur de 80% maximum par le FEADER, au titre des catégories de dépenses suivantes :

#### ***Rémunération et frais de fonctionnement***

Frais de personnel (salaire brut fiscal et cotisations patronales), frais de déplacements (transport, hébergement, restauration), frais de communication et cotisations diverses (ex abonnement à LEADER France).

#### ***Frais généraux***

Loyer des locaux, téléphonie, copieur, assurances...

L'estimation des coûts des deux postes pour l'année 2024 est la suivante :

Catégories de dépenses	TOTAL	Dont CM LEADER (1 ETP)	Dont CM LEADER (0,5 ETP)
Frais généraux	2 060 €	1 373 €	687 €
Rémunérations et frais de fonctionnement	65 840 €	41 170 €	24 670 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 900 €</b>	<b>42 543 €</b>	<b>25 357 €</b>

Pour l'année 2024, la demande d'appui financier du FEADER est mise au vote, à savoir :

- FEADER (80%) 54 320 €
  - Autofinancement du PETR (20%) 13 580 €
- TOTAL : 67 900 €**

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé pour 2024,
- précise que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au BP 2024 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter le financeur mentionné ci-dessus pour l'ingénierie LEADER, et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20240314-CS-14032024-N04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Régis VILLENEUVE**  
1<sup>er</sup> vice-président

